

Rennes, le 2 septembre 2022

Cher(e) membre du conseil,

Je vous prie de participer au **Conseil de l'école de l'Institut Agro – Rennes-Angers** qui aura lieu le :

Mardi 6 septembre 2022 de 10h à 12h

Visioconférence

Lien Zoom : <https://institut-agro.zoom.us/j/92856170965>

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de compte rendu du Conseil d'école

1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 14 juin 2022

2. Actualités de l'école et de l'Institut Agro

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

2.2 Information relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein de l'école

3. Finances

3.1 Budget rectificatif (avis)

4. Gouvernance

4.1 Projet de délégation de compétences du CA vers les conseils des écoles (information)

5. Questions diverses

À faire parvenir 48 heures avant la tenue du conseil

La directrice
SIGNÉ
Alessia Lefébure

P.J. : coupon-réponse à retourner le 2 septembre 2022 au plus tard à cei.instance@agrocampus-ouest.fr

Conseil d'école
Séance du 6 septembre 2022

Délibération n°1.1

Le 6 septembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud MESSAGER
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 16
Membres représentés (procuration) : 20
Quorum : 11

Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération 1.1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°1

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 6 septembre 2022, approuve le compte rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

Fait à Rennes, le 6 septembre 2022

Le Vice-président du Conseil d'école

SIGNÉ

Monsieur Arnaud MESSAGER

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Institut Agro Rennes-Angers Conseil d'école interne du 14 juin 2022
--

Compte-rendu

La séance est ouverte à 10 heures, Campus de Rennes – Salle du conseil et par visioconférence par Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, Présidente du Conseil d'école interne et accueille une nouvelle personnalité extérieure au sein de ce conseil : Madame Sophie GRISELIN-PETIT.

Il est procédé à l'appel des présents, au décompte des voix des membres présents, au décompte des pouvoirs (membres représentés). Le conseil est constitué de 28 membres.

Membres présents : 19

Membres représentés : 4

Total des membres présents et représentés : 23

Rappel du quorum en matière budgétaire : 12

Le document de séance figure en annexe.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : L'ordre du jour est dense. Nous avons choisi de mettre en avant l'actualité de l'Institut Agro Rennes-Angers et le projet stratégique. Nous essaierons de comprimer les autres temps pour allonger la durée des échanges. Nous invitons toutes les parties à prendre la parole afin que nous puissions transmettre leurs retours au prochain Conseil d'administration.

M. Christophe RIVOALLAN : Nous signalons que le point 4 sur la composition de la section disciplinaire ne sera pas abordé en séance. En effet, le nombre d'élus titulaires présents est trop faible. Ce vote aura lieu par voie électronique.

MEMBRES DE DROIT (7)			
Nbre de voix	IDENTITÉ	PRÉSENT/REPRÉSENTÉ	ÉMARGEMENT
1	Mme Valérie BADUEL Ministère de l'agriculture et de l'alimentation <i>Directrice générale de l'enseignement et de la recherche</i>	Représentée par Céline DEROUET	Présente
1	M. Emmanuel ETHIS Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Représentant la DGESIP Recteur de l'académie de Rennes	Représenté par Alan LE ROUX	VISIO
2	Mme Hélène LUCAS / Suppléante : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA Institut national de la recherche agronomique et l'environnement Présidente du centre INRAE de Rennes	Représentée par Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA	VISIO
1	M. David ALIS Président de l'Université de Rennes 1	Présent	VISIO
0	M. Christian ROBLEDO Président de l'Université d'Angers Représenté par M. Philippe SIMONEAU	Pouvoir à Emmanuelle CHEVASSUS LOZZA	
0	M. Olivier DAVID Conseil régional de Bretagne	Absent	
0	Mme Patricia MAUSSION Conseil régional des Pays de Loire	Absente	
PERSONNALITES QUALIFIÉES REPRÉSENTATIVES DES PROFESSIONS ET DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, ÉCONOMIQUES ET DE RECHERCHE PRÉSENTANT UN LIEN AVEC LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT (7)			
2	Mme Sophie GRISELIN PETIT BNP Paribas	Présente	VISIO
2	Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Consultante indépendante	Présente	
1	M. Arnaud MESSAGER Directeur Scientifique Division Potagères Groupe Limagrain	Présent	
0	M. Pierre GERBER The World Bank	Absent	
0	M. Laurent JOURNAUX Directeur France Génétique Elevage	Pouvoir à Sophie GRISELIN-PETIT	

1	Mme Monique CASSÉ Directrice du Parc naturel régional du golfe du Morbihan	Présente	
0	M. Jean QUESSADA Directeur Campus Arts et Métiers d'Angers	Pouvoir à Hélène GUIDO HALPHEN	
MEMBRES ELUS (14)			
PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES			
2	M. Pierre-Guy MARNET/ Suppléant Gerhard BUCK-SORLIN	Présent	
0	M. Emmanuel GEOFFRIAU/ Suppléant Soulaïman SAKR	Pouvoir à Pierre-Guy MARNET	
1	Mme Anne LE RALEC/ Suppléant Aude RIDIER	Suppléante Aude RIDIER	
MAITRES DE CONFERENCE ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT			
1	Mme Marie-Pierre ETIENNE/Suppléant Matthieu CAROF	Présente	VISIO
1	Mme Laure VIDAL-BEAUDET / Suppléant Rousseau TAWEGOUM	Suppléante Rousseau TAWEGOUM	VISIO
1	M. Yann TRICAUT : Suppléant : Nicolas CHEN	Présent	VISIO
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGENIEURS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE ET PERSONNEL SCIENTIFIQUE			
1	Mme Christine HEUZE / Suppléante Céline MARTEL	Présente	
1	M. Rémi GARDET / Suppléant Cyrille DAGUE	Présent	VISIO
1	Mme Karine BAGORY/ Suppléant Mme Isabelle BAUMGARTEN	Présente	
1	M. Pierre SANTAGOSTINI/ Suppléante Sandra ALARY-VAZEUX	Présent	VISIO
ETUDIANTS			
1	M. Ronan L'HOTELIER/ Suppléant Laurine KOMENDANCZYK	Suppléante Laurine KOMENDANCZYK	
0	M. Théo PARIS/ Suppléante Adèle POITEVIN	Absent	
0	Mme Lucile ANCENAY/ Suppléant Juliette PAUTAS	Absente	
1	M. Victorien YOU/ Suppléante Romane MARTINEAU	Présent	

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation de compte rendus du Conseil d'école	5
1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 5 novembre 2021	5
1.2 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 8 mars 2022	5
2. Actualités de l'école et de l'Institut Agro	5
2.1 Intervention de la Directrice de l'école	5
2.2 Projet stratégique de l'Institut Agro	7
2.3 Principes généraux d'organisation et de fonctionnement de l'Institut Agro	8
2.4 Présentation des conclusions de la mission de préfiguration de la direction des études	9
3. Partenariat	10
3.1 Accord-cadre INRAE	10
Accord-cadre IFREMER	11
Convention « One Health » entre l'Institut Agro, l'EHESP et VetAgroSup/ENV	11
4. Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.....	11
4.1 Élections des membres de la section disciplinaire	11
5. Ressources Humaines	11
5.1 Campagne Emploi 2023 AITOS.....	11
6. Patrimoine et logistique	12
6.1 État des lieux de la consommation énergétique par énergie et modalités de mise en œuvre de la circulaire n°6343-SG du 13 avril 2022.....	12
6.2 Information relative à l'accueil d'une scientifique ukrainienne	12
7. Formation et vie étudiante	12
7.1 Règlement des études de l'Institut Agro (avis)	12
8. Questions diverses (à faire parvenir 48 heures avant la tenue du conseil)	13

1. Approbation de comptes rendus du Conseil d'école

1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 5 novembre 2021

Le compte rendu du Conseil d'école du 5 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1.2 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 8 mars 2022

Le compte rendu du Conseil d'école du 8 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Actualités de l'école et de l'Institut Agro

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

Point présenté par Mme Alessia LEFEBURE

Mme Alessia LEFEBURE : Nous souhaitons donner un aperçu aux membres du Conseil de l'actualité de l'école de Rennes-Angers. Cette école se trouve sur deux sites, situés dans deux régions différentes. Chacun de ces sites fait l'objet d'un partenariat distinct.

Tout d'abord, nous souhaitons nous associer à l'université de Rennes 1 et aux grandes écoles présentes sur le site de Rennes. Ce projet vient formaliser plusieurs années de collaboration avec les membres de ce futur EPE. Nous voulons mettre en avant les questions de transition écologique sur ce site. Nous rédigeons une convention d'association avec l'EPE après sa création le 1er janvier 2023.

À Angers, nous avons entrepris une démarche similaire dans le cadre de la rédaction d'une convention d'association avec la ComUE expérimentale Angers-Le Mans. Cette convention viendra formaliser un partenariat de longue date avec l'université d'Angers autour des questions associées au domaine végétal.

Nous signalons la nomination de M. Olivier LE PAPE, enseignant-chercheur, comme Directeur de la recherche adjoint, chargé suivi des unités. Nous pouvons annoncer que le projet PI4A de Compétence et Métier d'Avenir (CMA) « Diagnostic Paysage » a été accepté. Nous disposerons d'un financement pour le recrutement d'un CDD dans le cadre de ce diagnostic.

Nous restons en attente de validation pour nos deux projets « Excellence sous toutes ses formes ». Le gouvernement nous a indiqué que les résultats nous seront communiqués après le 19 juin. Enfin, l'institut de Rennes a été sollicité pour participer à un projet PI4A CMA sur l'intelligence artificielle en tant qu'associé.

Nous avons reçu un avis favorable de la part du CNESER et du CNESERAV à l'unanimité après la présentation de notre offre de formations LMD. Nous avons entendu l'avertissement des élus qui ont demandé à ce que le développement de l'institut ne représente pas une surcharge de travail trop importante pour nos enseignants-chercheurs.

L'institut Rennes-Angers sera évalué par le HCERES en 2023 sur sa gouvernance et son organisation, mais pas sur ses formations.

Nous saluons l'arrivée d'Isabelle DE CAEVEL au poste de Directrice de la Formation et de la Vie Etudiante (DFVE).

Les résultats de la campagne PARCOURSUP seront connus et présentés pendant la prochaine réunion du Conseil. Nous avons constaté un renforcement de la tendance observée

ces dernières années. La formation Horticulture-Paysage a enregistré un nombre croissant de candidatures. Cette formation est identifiée par de bons profils qui concrétisent souvent leur candidature. Le programme intégré Oniris de formation en agroalimentaire a fait l'objet d'un effort massif de communication en 2022.

M. Romain JEANTET : Nous avons constaté ces dernières années une érosion du nombre de candidatures au concours de notre formation agroalimentaire en raison d'une forte concurrence. En 2022, nous avons amplifié le nombre de candidats. Au 14 juin 2022, presque toutes les places de nos formations sont pourvues. Cependant, PARCOURSUP permet aux candidats d'inscrire des « oui non définitifs » jusqu'au début du mois de juillet. Nous cherchons à limiter une possible évaporation des candidats en juillet, notamment par la constitution d'une réserve. Nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre l'effectif maximal de nos trois concours.

Mme Alessia LEFEBURE : Nous avons constaté pendant les oraux que de nombreux candidats à la filière agroalimentaire étaient motivés par des préoccupations écologiques. Nous devons nous assurer de répondre à cette attente dans notre communication autour de nos formations.

Nous organiserons un séminaire pédagogique les 23 et 30 juin 2022. Ce séminaire portera sur les compétences transversales et abordera les questions de transition écologique. Si nos enseignants estiment que nous évoquons le sujet de la transition écologique tout au long de l'année, ce sentiment n'est pas toujours partagé par les étudiants. Nous réfléchirons à des axes d'amélioration sur ce point pendant ce séminaire.

Les résultats du fonds incitatif ont dépassé nos prévisions. Nous avons retenu 10 projets sur les 26 proposés. L'entretien annuel avec la DGER aura lieu à Paris le 27 septembre. Ce dialogue est particulièrement important pour garantir que l'Institut, dans ses premiers mois d'existence, est bien en phase avec les attentes de son ministère de tutelle. L'institut Rennes-Angers a été accepté au sein du réseau informel *Euroleague for Life Science* (ELLS). L'institut Agro a été identifié pour devenir le partenaire français de ce réseau.

Nous avons créé la nouvelle instance du Conseil de l'appui à l'enseignement supérieur agricole. Les membres de ce conseil ont été élus entre le 20 mai et le 2 juin 2022. Ils seront intégrés à la FVE et participeront à la dynamique de l'Institut Agro.

L'Institut Agro a recruté Mme Estelle BAURES en tant que responsable DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) le 15 avril. Sa mission sera de coordonner l'ensemble des initiatives rattachées à ce label reconnu par le ministère.

L'exposition florale, organisée par les étudiants sur le campus d'Angers du 18 au 20 mars, a accueilli 4.500 visiteurs. Nous souhaitons que les autres écoles de l'Institut participent à cet événement dans les années à venir.

L'Institut Agro Rennes-Angers a mis en place au Printemps un cycle de conférences-débats intitulé TRANSFORMER. Ces rencontres ont été préparées à la fois par les enseignants et les étudiants et ont accueilli des figures de premier plan.

Un documentaire a été diffusé au sein de l'Institut Agro en présence du réalisateur dans le cadre d'un ciné-débat « Ruptures » le 8 juin 2022. Ce documentaire examine le parcours de jeunes qui, en sortant d'une grande école, choisissent de rompre avec les métiers auxquels ils ont été préparés.

Mme Sophie GRISELIN-PETIT : L'Institut a-t-il communiqué autour de cet événement sur les réseaux sociaux ?

Mme Alessia LEFEBURE : Il est difficile de communiquer sur ce sujet, car les médias ne retiennent que les aspects négatifs. Toutefois, nous pourrions réfléchir à un discours qui mettrait en valeur le travail que nous avons mené pendant tout le semestre, notamment à destination des intervenants extérieurs et des étudiants.

Enfin, nous proposons à tous les agents de l'institut de Rennes-Angers de se réunir le 4 juillet 2022 sur le site de Rennes à l'occasion d'une journée de convivialité.

2.2 Projet stratégique de l'Institut Agro
Point présenté par M. Jacques WERY

M. Jacques WERY : Nous construisons le projet stratégique au fur et à mesure du développement de l'établissement. Nous réfléchissons à une nouvelle organisation qui permettra de mieux articuler le travail entre l'Institut et l'école. Le projet stratégique doit définir le pilotage de l'Institut sur les huit ans à venir. Des actions opérationnelles permettront de mettre en place ce projet.

Le projet stratégique trouve sa source dans la raison d'être de l'Institut à former les nouvelles générations. À cette fin, nous prévoyons des partenariats. Nous souhaitons également nous positionner à l'international. Enfin, nous organiserons l'établissement de manière innovante, exemplaire et responsable. Ces trois axes doivent nous permettre de former des acteurs ouverts sur la société et engagés dans la transition agroécologique et alimentaire.

Le plan stratégique sera présenté pour validation au CA du 29 novembre 2022. Il fera l'objet d'un suivi annuel et sera réexaminé à mi-parcours en 2025. Une première feuille de route sera discutée pendant le Conseil d'administration du 28 juin 2022.

Mme Aude RIDIER : En tant qu'enseignants, nous émettons des réserves sur le caractère incarné et concret du projet. Nous estimons que la complémentarité entre les différents sites de l'Institut Agro n'est pas suffisamment mise en valeur. Nous sommes la seule école répartie sur autant de contextes agronomiques différents. Par ailleurs, certains termes employés dans le projet ne correspondent pas à notre façon de voir les choses. Par exemple, nous avons des difficultés à visualiser ce que signifie le terme « ingénieur 5.0 ».

M. David ALIS : Nous sommes conscients que la traduction du projet global de l'institut sur chacun des sites constitue le principal défi du projet. Le projet stratégique doit faire l'objet d'un travail d'appropriation par les différents sites de l'Institut Agro.

M. Arnaud MESSEGER : Nous souhaitons attirer votre attention sur les aspects de partenariats du projet. La fondation de l'Institut organisera un séminaire le 21 juin avec des représentants des différents sites et filières. Notre objectif est d'établir des axes de collaboration dans le cadre du projet stratégique.

Mme Romane MARTINEAU : Nous avons organisé un sondage auprès des étudiants. Cependant, nous avons reçu assez peu de retours. En effet, seuls 70 élèves ont répondu pour les trois écoles. Nous expliquons ce résultat par le caractère technique du langage utilisé pour présenter les axes du projet stratégique. Les étudiants qui ont répondu à ce sondage ont exprimé des retours positifs. Le projet semble correspondre à leurs attentes. Nous travaillons sur un document qui rendra compte de ces retours.

Mme Alessia LEFEBURE : Après lecture des résultats de ce sondage, nous avons identifié les trois axes qui reçoivent le plus l'adhésion des étudiants. Le premier est le travail effectué pour la durabilité environnementale de nos campus. Le second est l'action de prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles dans l'environnement de travail et d'études.

Le troisième est la mise en place d'une politique ambitieuse en matière d'égalité hommes-femmes et d'inclusion du handicap et de la multiculturalité dans chaque école.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : Nous vous remercions pour ces éclairages et réaffirmons notre volonté de placer la parole étudiante au cœur des échanges.

Mme Sophie GRISELIN-PETIT : Après lecture du projet, je suis particulièrement intéressée par le point EE4 qui porte sur les opportunités pour les étudiants de missions professionnalisantes. La confrontation rapide des étudiants au monde du travail me semble être un objectif fort. Par ailleurs, je prends note de la préoccupation des étudiants envers l'égalité hommes-femmes. La filière agroalimentaire forme de nombreuses ingénieures femmes et les entreprises sont en recherche de talents féminins.

Mme Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA : Je prends note du point sur l'accélération des transitions. En tant qu'organisme de recherche, nous avons besoin de collaborer avec les écoles pour permettre l'accélération des transitions que nous jugeons vitale. Nous estimons que cette problématique doit trouver une place centrale dans les formations.

Mme Marie-Pierre ÉTIENNE : Je suis surprise que les trois principales préoccupations évoquées par les étudiants ne concernent pas le cœur du métier. Les points mentionnés touchent tous les étudiants, quelle que soit leur formation. Ces retours ne portent pas sur les problématiques de fond de l'institut et ils traduisent peut-être la nécessité de mieux inclure les étudiants dans l'élaboration du projet stratégique.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : La notion de cœur de métier pourra être mise en avant pendant les échanges entre les différentes parties prenantes.

M. Jacques WERY : J'invite ceux qui se sont exprimés à nous envoyer un retour écrit s'ils le peuvent. Je pense tout particulièrement à la liste des termes de vocabulaire qui ont interpellé les enseignants.

Au sujet de l'incarnation concrète du projet, nous précisons que la version présentée du projet se voulait simplifiée. Nous travaillons sur les modalités de déclinaison du projet sur chacun des sites et la répartition des rôles entre chaque école. L'objectif du premier document que nous vous avons présenté était de valider la cohérence du plan d'action.

Grâce aux retours formulés par les étudiants, nous avons constaté des préoccupations touchant au cœur de métier en dehors des trois grands axes évoqués. Les participants au sondage étaient trop peu nombreux pour en tirer des conclusions, mais nous organiserons des réunions de travail avec les élus étudiants et les représentants d'associations étudiantes.

2.3 Principes généraux d'organisation et de fonctionnement de l'Institut Agro
Point présenté par Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : Afin de mener à bien le projet stratégique, l'Institut Agro doit disposer d'une organisation cohérente et pertinente. Le développement du projet entraîne des ajustements nécessaires dans l'organisation de l'Institut.

Nous avons adopté une logique d'organisation matricielle. Elle se traduit par l'articulation entre les liens d'autorité hiérarchiques et fonctionnels. Ce mode d'organisation est nécessaire pour conserver l'autonomie des écoles et garantir son caractère évolutif.

Nous constatons que des renforts seront nécessaires pour consolider la capacité de pilotage de l'Institut. Néanmoins, la DGER nous a signifié que nous devons fonctionner à moyens

constants. Nous devons donc entrer dans une phase de priorisation. À cette occasion, chaque école nous fait part de ses besoins.

Les renforts seront de deux types. Les premiers nécessiteront la création d'un poste supplémentaire. Les recrutements ne pourront avoir lieu qu'au gré des départs et se tiendront sur plusieurs années. Le second type de renforts se traduira par la modification de certaines fiches de postes dans le cas d'un plan de charge soutenable.

Certains postes ont déjà été créés pour assurer les missions associées à la création de l'Institut Agro. Au total, 59 agents ont été identifiés pour assurer des missions de pilotage et ont reçu une lettre de mission. Cet effectif devra être renforcé par 15 à 20 créations de postes et 10 missions. Au total, près de 90 agents seront mobilisés au sein de quatre directions fonctionnelles.

L'organisation générale et la campagne emploi de l'Institut Agro ont été présentées en CT le 20 mai 2022. Elles seront soumises à l'avis du CT le 17 juin 2022 et à l'avis du CA le 28 juin 2022.

Mme Marie-Pierre ÉTIENNE : Nous nous formulons des inquiétudes sur la mise en place de ces nouvelles missions. Certains enseignants-chercheurs se voient attribuer des missions supplémentaires qui pourraient entraîner une surcharge de travail. Nous avons le sentiment que les arbitrages se font pour le moment au détriment de la recherche.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : Nous vous proposons de clarifier la répartition entre les missions temporaires et les missions pérennes au cours de réunions de travail.

Par ailleurs, nous devons rester vigilants envers les plans de charge des enseignants-chercheurs. Les enseignants-chercheurs auxquels sont attribués des missions dans le cadre de l'organisation de l'Institut Agro bénéficieront d'une revalorisation salariale. Cette revalorisation aura lieu dans le cadre du régime indemnitaire que nous mettrons en place en 2022. Enfin, nous souhaitons rester transparents au sujet de la création des supports d'emplois. Chaque école cotisera annuellement pour la création d'un poste entre 2022 et 2024.

2.4 Présentation des conclusions de la mission de préfiguration de la direction des études

M. Romain JEANTET : À la suite du rapport Jean Jouzel, nous devons opérer un repositionnement de notre offre pédagogique pour répondre aux enjeux de la transition écologique. Ce rapport préconise de former l'ensemble des étudiants au niveau Bac +2 sur ces questions de transitions d'ici 2027. Nous devons permettre à nos futurs étudiants de comprendre les contraintes et les incertitudes du système afin qu'ils soient en position d'inventer de nouvelles solutions. Par ailleurs, ce repositionnement rendra également notre offre pédagogique plus attractive envers les futurs étudiants. Ce projet s'appuiera sur les recommandations de l'évaluation HCERES CTI et bénéficiera des opportunités que lui confère notre contexte institutionnel.

Nous avons mené une large consultation auprès de 146 personnels et étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers. La tenue de ces réunions de groupe a été complétée par 15 entretiens individuels internes et 5 entretiens externes. Nous avons recueilli par ce biais les limites et propositions sur l'évolution de notre offre pédagogique. Au total, près de 1.000 propositions ont été formulées.

Nous avons retenu de cette consultation 4 grands points forts et 10 axes d'amélioration. Le premier point fort retenu est la gestion des spécialisations du Master 2 et du Semestre 8. Le second point fort souligne la qualité de nos étudiants, ouverts aux questions de transition écologique. Le troisième retient notre offre de stages et de mobilités à l'internationale. Enfin, le dernier point fort identifié concerne le rôle des pôles dans le lien Formation-Recherche.

Les points d'amélioration étaient plus nombreux. Nous avons notamment noté le manque de vision globale de l'offre de formation et notre manque de réactivité par rapport aux écoles privées. Ensuite, les emplois du temps paraissent intenable, sans souplesse pour les étudiants. De plus, les étudiants ont fait remonter des méthodes d'évaluation déconnectées des objectifs pédagogiques. La dimension internationale de la formation doit encore prendre de l'ampleur. Par ailleurs, il nous semble que la lourdeur administrative de l'Institut et l'état des équipements pédagogiques constituent notre principal point faible. Enfin, la consultation a souligné le manque de visibilité de nos formations sur PARCOURSUP.

À la suite de cette consultation, nous avons soumis des propositions au comité de Direction. Notre première proposition est de repositionner l'offre pédagogique en mobilisant l'approche par compétences dans nos 4 cursus de spécialité d'ingénieur d'ici 2025. Nous souhaitons également créer une direction des Études structurée en 4 services. Nous avons également pour objectif d'améliorer l'interaction entre les différentes directions, départements et services par des réunions mensuelles et le partage des données. Enfin, nous mènerons une réflexion prospective sur la diversité des voies d'admissions à nos cursus.

M. Victorien YOU : Tout d'abord, nous voulons souligner que cette présentation a bien traduit les attentes des étudiants exprimées pendant cette consultation. Par ailleurs, pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « approche par compétence » ?

M. Romain JEANTET : La certification qu'une compétence a été acquise pourra ne pas nécessairement passer par une note chiffrée. Toutefois, les notes ne disparaîtront pas.

M. Arnaud MESSAGER : Quelle sera la place de l'école doctorale au sein de la Direction des Études ?

Une élue (fichier 1 – 2 : 19'20) : Quelle sera l'échéance à court terme pour la mise en œuvre de ce projet ? Quels types de personnels intégrera le centre d'appui pédagogique et quelles seront ses missions concrètes ? Quel sera le rôle du Conseil de Perfectionnement ? L'approche par compétence est placée au cœur du repositionnement de l'offre pédagogique. Combien d'ingénieurs pédagogiques accompagneront les équipes dans ces changements ? Enfin, nous avons relevé que la présentation n'a pas fait mention de la place du DNA.

M. Romain JEANTET : La prochaine échéance sera la lecture de nos propositions le 20 juin 2022 en comité de Direction. Ensuite, la direction des Études a vocation à interagir avec l'ensemble des départements et directions des établissements. L'école doctorale a vocation à être pilotée par la direction de la Recherche. Le centre d'appui pédagogique devrait être un lieu de rattachement du DNA. Nous ne savons pas pour le moment qui seront les agents qui intégreront ce centre. Malheureusement, nous n'avons pas le temps de répondre à toutes les questions.

3. Partenariat

3.1 Accord-cadre INRAE

M. Dominique VOLLET : Suite à l'accord-cadre INRAE, l'Institut Agro deviendra le premier partenaire académique de l'INRAE.

Dans le cadre de cette convention, nous mènerons des actions sur le court terme autour de l'attractivité de nos établissements au niveau de la recherche. Nous développerons par exemple le statut d'enseignant-consultant.

À moyen terme, nous mènerons une politique de soutien à la formation doctorale. Nous développerons des actions incitatives communes autour des transitions agroalimentaires, écologiques et numériques.

La gouvernance de ce partenariat sera assurée par un comité de pilotage stratégique et un comité de suivi.

Mme Aude RIDIER : Nous souhaitons signaler que la mise en place de chaires de professeur junior ne fait pas l'unanimité parmi les enseignants.

M. Dominique VOLLET : Le 23 mai 2022, la DGER a publié un arrêté qui précise les conditions d'applications du poste de professeur junior. Ces chaires devront être inscrites dans le budget de l'établissement. Pour le moment, la position de l'Institut Agro est de négocier avec la DGER l'obtention de conditions d'applications similaires à celles du périmètre MESRI. En attendant, le dispositif est gelé.

Mme Alessia LEFEBURE : De plus, précisons que cet accord n'oblige pas l'Institut Agro à créer des chaires de professeur junior. Il ne fait que préciser les modalités de mise en place de ces chaires.

Accord-cadre IFREMER

M. Dominique VOLLET : L'accord-cadre IFREMER englobe toutes les thématiques écologiques portées par l'UMR DECOD. Nous avons identifié quatre thématiques principales. La première est centrée sur les installations expérimentales. La seconde porte sur les indicateurs et critères de durabilité. La troisième concerne la consommation durable des produits de la mer. Enfin, la dernière thématique aborde l'économie et la gouvernance des océans.

Convention « One Health » entre l'Institut Agro, l'EHESP et VetAgroSup/ENV

M. Dominique VOLLET : La convention-cadre passée avec l'EHESP avait un double objectif. Le premier objectif, technique, portait sur la formation de fonctionnaires. Le second objectif, thématique, devait mettre en avant le concept « One Health » qui se veut transversal et transdisciplinaire.

4. Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

4.1 Élections des membres de la section disciplinaire

Ce point n'a pas été traité.

5. Ressources Humaines

5.1 Campagne Emploi 2023 AITOS

Mme Marion MARTIN-CHELET : Nous avons lancé la Campagne Emploi 2023 à l'occasion d'une note de cadrage. Au mois d'avril et de mai 2022, des échanges ont eu lieu entre la direction et l'ensemble des services de l'Institut Agro Rennes-Angers. Les résultats de ces échanges ont été présentés au comité de Direction du mois de mai. Ils feront également l'objet d'une présentation pour avis aux instances de l'école et de l'Institut Agro en juin. Cette Campagne Emploi fera l'objet d'ajustements au second semestre 2022.

La trajectoire RH s'inscrit dans une perspective financière soutenable en cohérence avec le développement de l'établissement. Nous anticipons les libérations de postes pour établir des projections sur leur renouvellement.

Le budget prévisionnel 2023 des emplois de titre 2, financés par le Ministère, fait état d'un écart supérieur de 5 créations postes par rapport à ce que permettront les dotations. Cette surconsommation représente notre marge de manœuvre en prévision des départs et des événements imprévus. Nous n'avons pas élargi cette politique de sur-recrutement aux contractuels rattachés au budget de l'établissement. La Campagne Emploi 2023 obéit à une logique de priorisation des demandes.

Nous avons reçu des demandes de passage en CDI qui nous semblent essentielles. Toutefois, nous ne sommes pas actuellement en mesure de passer 4 de ces contrats en CDI. En effet, ces demandes concernent des salariés qui relèvent du Ministère ou de conventions de recherche. Le passage en CDI de ces postes nécessitera une transition sur un statut ACB.

6. Patrimoine et logistique

6.1 État des lieux de la consommation énergétique par énergie et modalités de mise en œuvre de la circulaire n° 6343-SG du 13 avril 2022

Mme Virginie FRASLIN : Au regard des conséquences de la guerre en Ukraine, le Premier ministre a émis le 13 avril 2022 une circulaire qui vise la réduction de la consommation d'énergie du parc immobilier de l'État.

En 2021, la consommation d'énergie du site d'Angers a connu une hausse en raison des températures plus basses. Notre plan d'action vise la réduction des températures à 19 degrés pour l'ensemble des bâtiments occupés et à 17 degrés en période de non-occupation. Nous avons émis l'interdiction de recourir à des chauffages d'appoint.

Sur le long terme, nous souhaitons raccorder le site de Rennes au réseau de chaleur urbain. Ce raccordement est déjà effectif pour le site d'Angers depuis 2018. Nous déploierons également la technologie LED sur les deux sites.

M. Victorien YOU : Nous constatons des problèmes d'isolation en cité étudiante. Des mesures sont-elles envisagées ?

Mme Virginie FRASLIN : Nous sommes conscients des problèmes d'isolation dans le bâtiment 10. Cependant, ce bâtiment est la propriété d'un bailleur social externe. Nous souhaitons négocier avec eux la tenue de travaux.

Mme Laurine KOMENDANCSYK : Prévoyez-vous des diagnostics d'ensemble sur la question de l'isolation ?

Mme Virginie FRASLIN : Nous mènerons un diagnostic sur l'ensemble du site entre 2022 et 2024 dans le cadre du prochain schéma prévisionnel de stratégie immobilière.

6.2 Information relative à l'accueil d'une scientifique ukrainienne

Mme Virginie FRASLIN : Un logement de fonction sera requalifié en pavillon de colocation pourvu de trois chambres dans le cadre de l'accueil d'une scientifique ukrainienne. L'accueil aura lieu dans les locaux d'Angers. La scientifique sera accompagnée de ses deux enfants. Le loyer de location sera réduit à 100 euros pour l'ensemble du logement. Nous ne connaissons pas encore la date d'arrivée. La location est prévue pour un an.

7. Formation et vie étudiante

7.1 Règlement des études de l'Institut Agro (avis)

M. Thierry GITEAU : À l'issue de la mise en place de l'Institut Agro, un règlement des études a été commandé pour l'ensemble des formations que proposent les trois écoles à l'exception des doctorats. Les règlements de chaque école étaient similaires et nous n'avons pas eu à effectuer de modifications sur le fond. Des règlements de scolarité préciseront en annexe les spécificités de chaque école au niveau des formations.

Mme Marie-Pierre ÉTIENNE : Nous souhaitons formuler quelques remarques. Tout d'abord, les tarifs de scolarité seront-ils identiques dans toutes les écoles ? Ensuite, nous avons noté

l'absence d'une liste précisant les enseignements obligatoires. Par ailleurs, il nous semble que le statut de césure a été confondu avec celui de suspension temporaire. Enfin, nous avons noté que des diplômes sont attribués à des étudiants qui n'ont pas validé tous leurs modules. Nous proposons que le jury puisse forcer la validation des crédits en contrepartie d'une note finale plus basse.

M. Thierry GITEAU : Il est encore possible d'apporter des modifications à ce règlement. Un règlement final sera rédigé à l'issue de la consultation des différentes commissions. Les frais de scolarités ne seront pas tous communs. La définition de la césure est censée avoir été clarifiée, nous regarderons si des précisions sont nécessaires. La question de l'attribution du diplôme relève du dispositif pédagogique de chaque école.

Considérant que ses retours seront pris en compte, le Conseil d'école interne émet un avis favorable à l'unanimité.

8. Questions diverses (à faire parvenir 48 heures avant la tenue du conseil)

Aucune question diverse n'a été soulevée.

Séance levée à 13 heures 15.

Le prochain Conseil d'école interne aura lieu le 8 novembre 2022 de 10 heures à 13 heures.

La Présidente du Conseil d'école interne

Conseil d'école
Séance du 6 septembre 2022

Avis n°3.1

Le 6 septembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud MESSAGER
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 17
Membres représentés (procuration) : 22
Quorum : 12

Point 3 – Finances

Délibération 3.1 – Budget rectificatif n°2

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°3.1

Objet : Budget rectificatif n°2

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 6 septembre 2022, approuve le budget rectificatif n°2 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

Fait à Rennes, le 6 septembre 2022

Le Vice-président du Conseil d'école

SIGNÉ

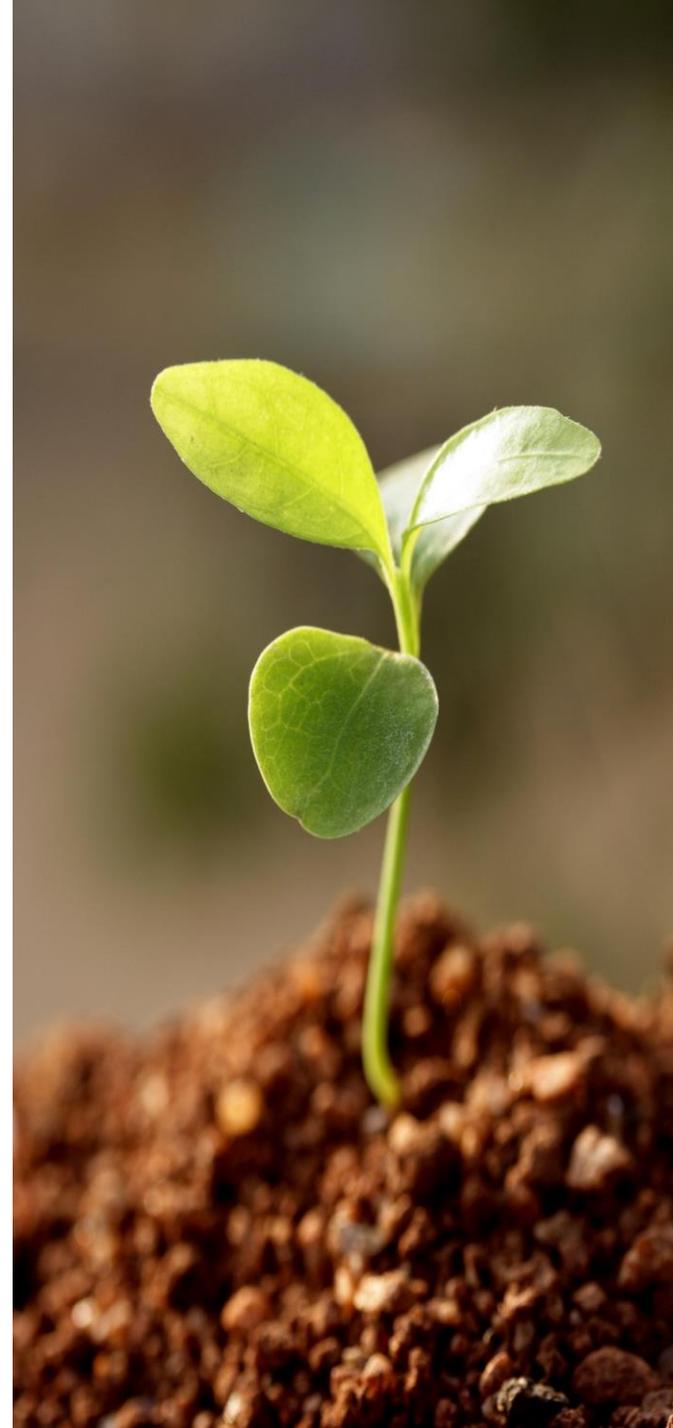
Monsieur Arnaud MESSAGER

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**Conseil d'école
mardi 6 septembre 2022**

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022



Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération 1.1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022

Conseil d'école
Séance du 6 septembre 2022

Délibération n°1.1

Le 6 septembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud MESSAGER

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération 1.1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Délibération n°1

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 6 septembre 2022, approuve le compte rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

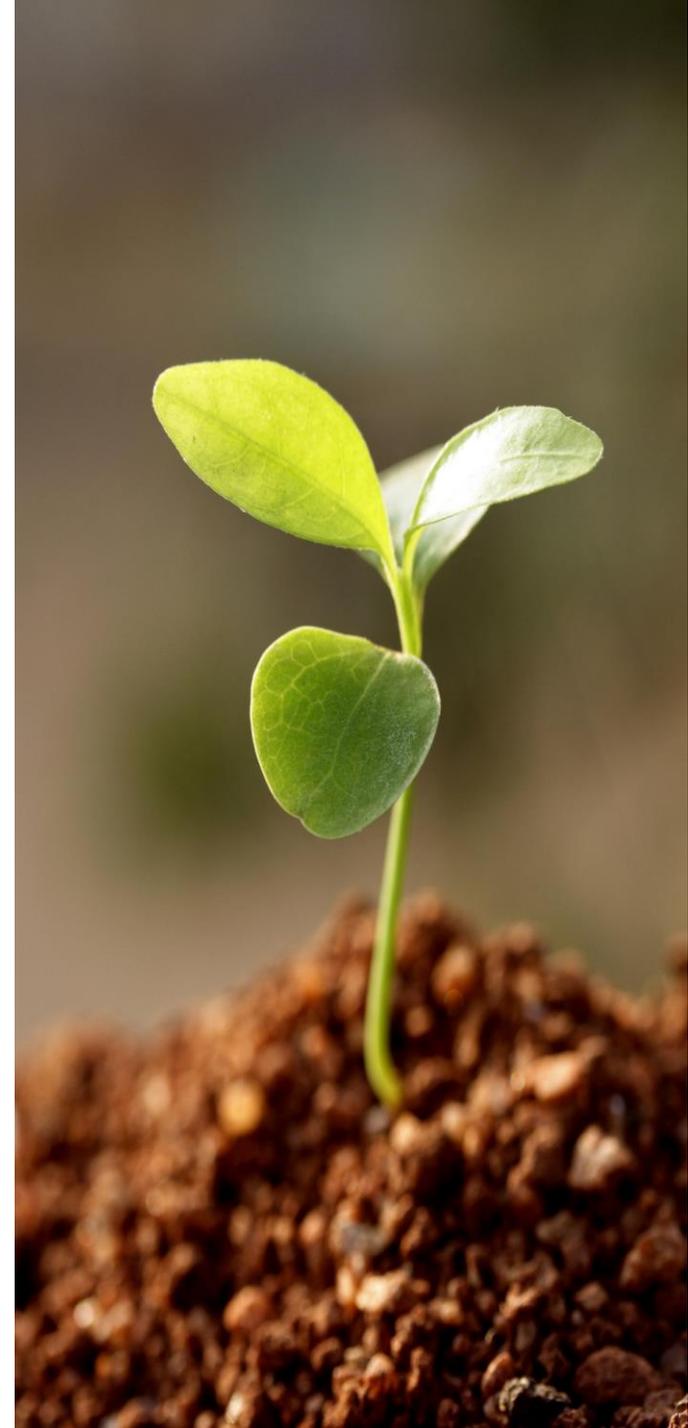
Fait à Rennes, le 6 septembre 2022

Le Vice-président du Conseil d'école

Monsieur Arnaud MESSAGER

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2. Actualités de l'école et de l'Institut Agro



Point 2 – Actualités de l'école et de l'Institut Agro

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

Formation

Cérémonies de rentrée, accueil et orientation : 5 et 6 septembre 2022

Parcoursup (admission en première année) :

- Horticulture-Paysage à Angers : 47 places pourvues /47
- Agroalimentaire à Rennes : 45 places pourvues / 45

Concours A, ATB, B, C, C2 :

- Horticulture-Paysage à Angers : 40 oui définitifs, 24 en liste d'attente/61
- Agronomie à Rennes : 130 oui définitifs, 34 en liste d'attente/164

Recherche

- L'Institut Agro rejoint le grand défi **Ferments du futur** (coordination R. Jeantet)
Accord de consortium entre les institutions partenaires en cours de discussion (sept-nov), participation au Comité d'orientation stratégique du projet (réflexion sur actions pédagogiques, activités de recherche via UMR)
- Concours de recrutement d'Enseignants-Chercheurs – 1^{ère} session 2022 :
 - Professeur en **Sciences du sol** : Anne Jaffrezic
 - Maître de conférences **Entomologie, Ecologie des interactions plantes-insectes** : Benjamin Carbonne
 - Maître de conférences **Productions animales** : Sophie Brajon
 - Maître de conférences **Sciences de gestion** : Olga Pakulyak
- 12e Symposium International sur l'Ecologie des Vers de Terre (**ISEE12**), Rennes, 10 - 15 juillet 2022
- 31e Congrès International d'Horticulture, **IHC2022**, Angers, 14 - 20 août 2022
- Bourses de recherche **Fulbright** (2 lauréats)
 - Édith Le Cadre Barthélémy, professeur en sciences du végétal, directrice département SVAH (catégorie chercheurs)
 - Marie Lassalas, doctorante en économie agricole, UMR Smart (catégorie doctorants)

L'institut Agro

- **AAP Fonds incitatif** 2ème vague : 10 projets déposés par des Enseignants-Chercheurs, 3 projets déposés par les étudiants, 1 projet mixte étudiants et personnel (dont 9 nouveaux projets et 5 issus de la 1ère vague). Résultats avant fin septembre
- **Entretiens stratégiques** de l'Institut Agro avec le Ministère (DGER) le 27 septembre 2022 (préparation des documents en cours)
- Evaluation **HCERES** de l'Institut Agro - réunion de lancement le 29 septembre 2022, dépôt du dossier mi-juin 2023
- **Label DD&RS** (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche). Dépôt de candidature au printemps 2024 pour une labellisation Institut Agro, les 3 écoles s'engagent
- Times Higher Education **(THE) Impact Ranking** : seul classements de performance mondiale évaluant les universités (recherche, sensibilisation et gouvernance) par rapport aux Objectifs de Développement Durable (ODD) établis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et rassemblés dans l'Agenda 2030.
- **ELLS**, European League for Life Sciences, projet Université Européenne à l'étude

Actualités de l'école

Mouvement des personnels :

- Arrivée de Dominique Vermersch (01/09)
- Arrivée d' Arnaud Miseriaux, chargé de mission développement international
- Recrutement d'Anne de Lamotte, SG adjointe(missions école et Institut Agro) (01/10)

Vie de l'école :

- Journée de l'été – 4 juillet 2023 sur le campus d'Angers
- Séminaire pédagogie à Rennes et Angers, « former les ingénieurs en sciences du vivant aux enjeux agroécologiques », été 2022
- Suite du cycle **TransforMer**, élargissement aux trois écoles, coordination DD&RS

Actualités de l'école (suite)

- Salon international de l'élevage, **SPACE** 2022, Rennes, 13 - 15 septembre 2022
- Salon du Végétal, Angers, 13 - 15 septembre 2022
- **Journée des halieutes**, Rennes, 7 octobre 2022
- Signature **Convention IFREMER** à l'occasion du lancement de l'UMR Decod, Rennes, 21 octobre 2022
- Visite de Nathalie Appéré – Maire de Rennes, campus de Rennes, 21 octobre 2022
- **Salon international de l'Agriculture** 2023, Paris, 25 février - 5 mars 2023
- **Ecotrophéa** (trophées étudiants de l'innovation alimentaire), Rennes, juin 2023 et juin 2024
- **ESRS** (European Society for Rural Sociology) : 3-7 juillet 2023
- **EAAE** (European Association of Agricultural Economists) : 29 août-1 septembre 2023
- Organisation des élections pour le **CSA**, Comité Social d'Administration de l'Institut Agro du 1er au 8 décembre 2022 (Christophe Rivoallan)

Point 2 – Actualités de l'école et de l'Institut Agro

2.2 Information relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein de l'école

1- L'engagement de l'Institut Agro en faveur de la lutte contre les VSS

Lutte contre les comportements sexistes et les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche = **axe prioritaire** du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans ce cadre, l'Institut Agro et ses écoles ont engagé plusieurs démarches de prévention. Autant pour les personnels que les communautés étudiantes :

Elaboration et réalisation du **plan d'action pluriannuel d'égalité professionnelle**.

2- Une gouvernance à plusieurs niveaux

- mise en place d'un **comité de pilotage** composé des référents égalité au sein de chacune des écoles.

Mission : **assurer et suivre la mise en œuvre du plan d'action**, que l'établissement s'engage à mener et à évaluer d'ici à 2023.

- **GT** au sein des écoles garantissant opérationnellement la mise en œuvre du plan action.
- **pôle prévention BDE**

3- Des dispositifs de prévention

- **cellule d'écoute étudiants**
- **étudiants relai** formés et chargés de coanimer sur les campus, avec le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé, des interventions à partir de thématiques de santé, de bien-être, préalablement retenues par le BDE.
- adhésion au **marché ministériel** relatif à la mise en place d'une cellule de signalement : recueil des signalements des agents estimant être victimes d'un acte de violence, orientation vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement,
- **cellule de veille** : prévenir situations de mal-être au travail, les situations de harcèlement (moral ou sexuel), les violences (physiques, verbales, sexistes, sexuelles ou homophobes) et à la discrimination.
- **sensibilisations aux conduites à risques** lors de la semaine d'intégration sur chacun des campus, en lien avec une compagnie théâtrale
- **charte de prévention** faisant l'objet d'un engagement écrit de la part de chacun des participants au week-end et à la semaine d'intégration
- "**fiche événement**", mise à disposition des communautés étudiantes pour formaliser chacune de leurs initiatives, garantir un échange préalable à toute organisation et effectuer un bilan à leur issue (cf Cpas1option à laquelle l'école adhère depuis 2016, et dont l'objectif principal est de responsabiliser les communautés étudiantes afin de concevoir leurs activités dans le respect de la sécurité des personnes et des biens).

4- Des actions de formation et de sensibilisation

Un ensemble d'actions de formation et de sensibilisation, à destination des personnels et des étudiants a été mis en place dans les trois écoles de l'Institut Agro.

- **Personnels :**

- 4 sessions de formation « Appréhender les VSS dans l'ESR – rôle des encadrant.e.s »
- 1 session de formation « Appréhender les VSS dans l'ESR et mettre en place un dispositif à l'attention de la DRH-DFVE-SG » ;
- 2 théâtres-forums « Identifier, agir et prévenir les VSS au travail » à l'attention de tous les personnels.

- Nombre d'actions de formation VSS : 12
- Volume horaire : 40 heures
- Nombre de participants : ~150-200
- Budget dédié : 10k€

+ 3 sessions de formation « encadrants » et 1 session de formation à l'écoute spécifique à la cellule VSS prévues à l'automne 2022.

4- Des actions de formation et de sensibilisation

- Etudiants :

Des actions de formation et de sensibilisation sur les VSS ont été proposées tout au long de l'année 2022, dont :

- 1 conférence-débat relative aux VSS
- 2 sessions de sensibilisation aux VSS dans la vie étudiante – rôle des élus et des BDE.

+ engagement dans une démarche de **féminisation des noms de ses bâtiments et salles** avec pour objectif de promouvoir la place des femmes dans le domaine des sciences.

Partenariat avec **le club SHEEH**, association étudiante œuvrant de façon déterminée sur le campus rennais en faveur de l'égalité.

5- Un plan de communication et d'information

Un plan de communication inter-école précisant le contenu du plan d'action et les dispositifs de lutte contre les VSS et des acteurs est en cours de réalisation.

Les référents égalité travaillent par ailleurs actuellement à la mise en place de rubriques intranet dédiés à la lutte contre les VSS.

6- Un état des lieux nécessaire

Afin de mieux de prévenir et de lutter contre toutes les violences sexuelles et sexistes, **réalisation d'une enquête en juin 2022** à l'attention des personnels et des étudiants (démarche similaire dans les deux autres écoles).

Objectifs :

- **recenser** les comportements sexistes et les violences sexuelles depuis l'entrée au sein de l'école.
- **mieux sensibiliser, mieux prévenir et mieux agir** contre ce phénomène dont chacun et chacune peut être témoin ou victime.

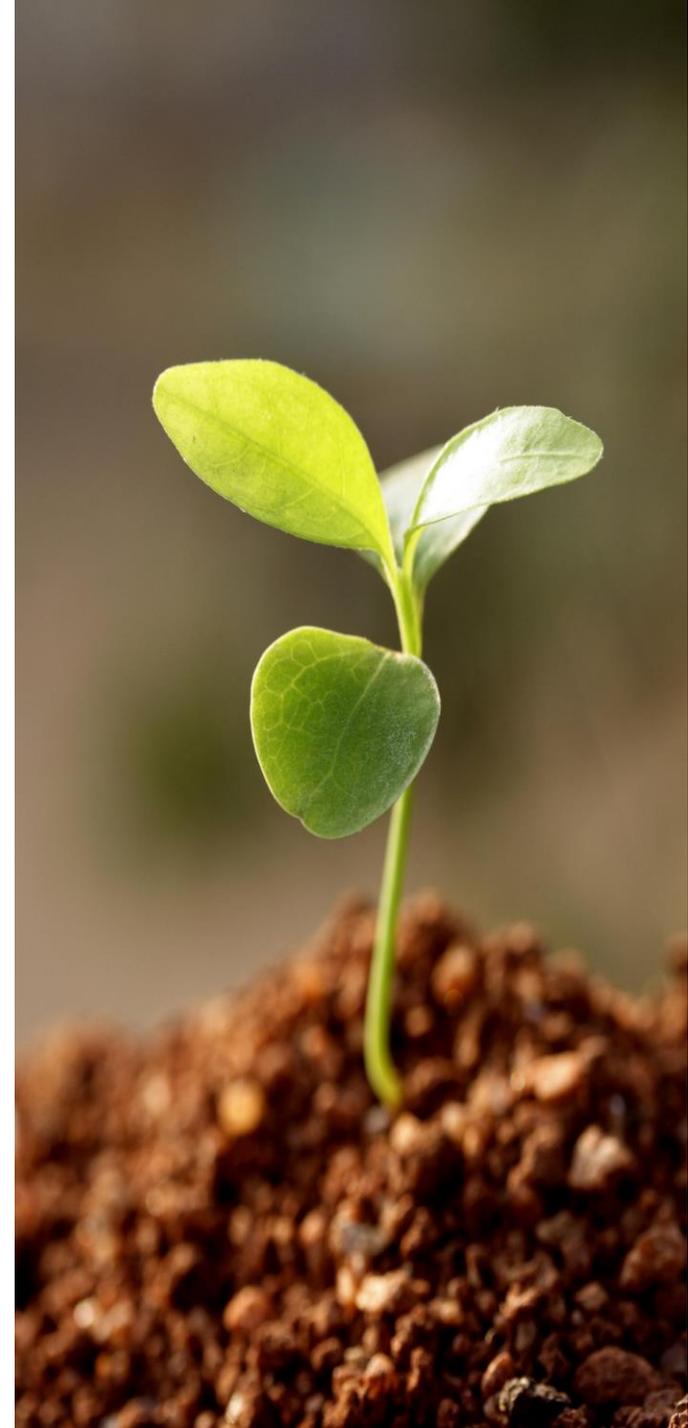
Les résultats de l'enquête sont en cours de traitement et feront l'objet d'une communication prochainement.

La suite...

En complément des démarches déjà mises en place, il convient, en application du plan d'action, de :

- poursuivre la **réalisation des actions** programmées en associant et en mobilisant les communautés étudiantes et personnels.
- de **renforcer la communication harmonisée et régulière** sur les dispositifs en place dans chacune des écoles.

3. Finances

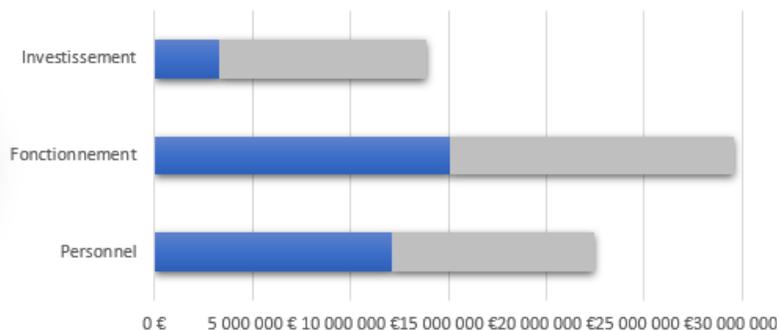
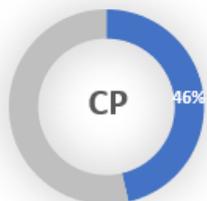
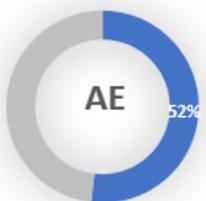


Point 3 - Finances

**3.1
Budget rectificatif n°2 (avis)**

Niveau de consommation

données arrêtées au 31/07/2022



BUDGET GLOBAL	BI 2022	30/04/2022	31/07/2022	% Conso	Dispo
DEPENSES					
Autorisations d'engagement	69 093 555 €	19 469 582 €	35 850 014 €	52%	33 243 541 €
Personnel	22 455 951 €	6 895 282 €	13 720 743 €	61%	8 735 208 €
Fonctionnement	37 252 885 €	11 525 223 €	19 401 152 €	52%	17 851 732 €
Investissement	9 384 719 €	1 049 078 €	2 728 118 €	29%	6 656 601 €
Crédits de paiement	65 884 082 €	16 629 900 €	30 542 167 €	46%	35 341 916 €
Personnel	22 455 951 €	6 891 569 €	12 100 614 €	54%	10 355 337 €
Fonctionnement	29 589 111 €	7 972 507 €	15 109 246 €	51%	14 479 865 €
Investissement	13 839 020 €	1 765 825 €	3 332 307 €	24%	10 506 714 €
RECETTES					
Recettes	63 998 559 €	15 805 929 €	26 711 760 €	42%	37 286 799 €
Recettes globalisées	46 976 442 €	14 628 638 €	23 044 737 €	49%	23 931 705 €
Recettes fléchées	17 022 117 €	1 177 290 €	3 667 023 €	22%	13 355 094 €
SOLDE BUDGETAIRE	-1 885 524 €	-823 972 €	-3 830 407 €		1 944 883 €



- Rythme de consommation sur la même tendance qu'au 1^{er} quadrimestre (28% AE / 26% CP)
- Exécution favorisée par un contexte d'inflation

Contenu du budget rectificatif n°2 (1/3)

L'actualisation de la prévision en fin de gestion (31/12/2022) nécessite des crédits supplémentaires :

	Budget Commun	BPI	Fondation Institut
En dépenses de personnel	Dégel du point d'indice		Antenne de Dijon : chaire Tech agro sup
En dépenses de fonctionnement	PEP Inetum (SI Financier)	Augmentation du coût des fluides	Antenne de Dijon : chaire Tech agro sup
En dépenses d'investissement	PEP Inetum (SI Financier)		

Contenu du budget rectificatif n°2 (3/3)

BUDGET GLOBAL	BI 2022	31/07/2022	% Conso	Dispo	BR 2 2022
DEPENSES					
Autorisations d'engagement	69 093 555 €	35 850 014 €	52%	33 243 541 €	70 696 040 €
Personnel	22 455 951 €	13 720 743 €	61%	8 735 208 €	22 736 951 €
Fonctionnement	37 252 885 €	19 401 152 €	52%	17 851 732 €	37 998 399 €
Investissement	9 384 719 €	2 728 118 €	29%	6 656 601 €	9 960 690 €
Crédits de paiement	65 884 082 €	30 542 167 €	46%	35 341 916 €	66 900 499 €
Personnel	22 455 951 €	12 100 614 €	54%	10 355 337 €	22 736 951 €
Fonctionnement	29 589 111 €	15 109 246 €	51%	14 479 865 €	30 079 111 €
Investissement	13 839 020 €	3 332 307 €	24%	10 506 714 €	14 084 437 €
RECETTES					111 082 000 €
Recettes	63 998 559 €	26 711 760 €	42%	37 286 799 €	64 105 559 €
Recettes globalisées	46 976 442 €	23 044 737 €	49%	23 931 705 €	46 976 442 €
Recettes fléchées	17 022 117 €	3 667 023 €	22%	13 355 094 €	17 129 117 €
SOLDE BUDGETAIRE	-1 885 524 €	-3 830 407 €		1 944 883 €	-2 794 941 €

	BI 2022	BR 2
Résultat	560k€	-104k€
CAF	4,24M€	2,93M€
Trésorerie	30,8M€	40,3M€
FDR	23,9M€	23,7M€



Les éléments de trésorerie et FDR pour le BI étaient prévisionnels, tandis qu'au BR ils sont basés sur le Compte Financier 2021

Analyse de la soutenabilité

Le budget rectificatif portant sur des dépenses supplémentaires sans aucun financement en contrepartie, il engendre, par rapport au budget initial, une diminution :

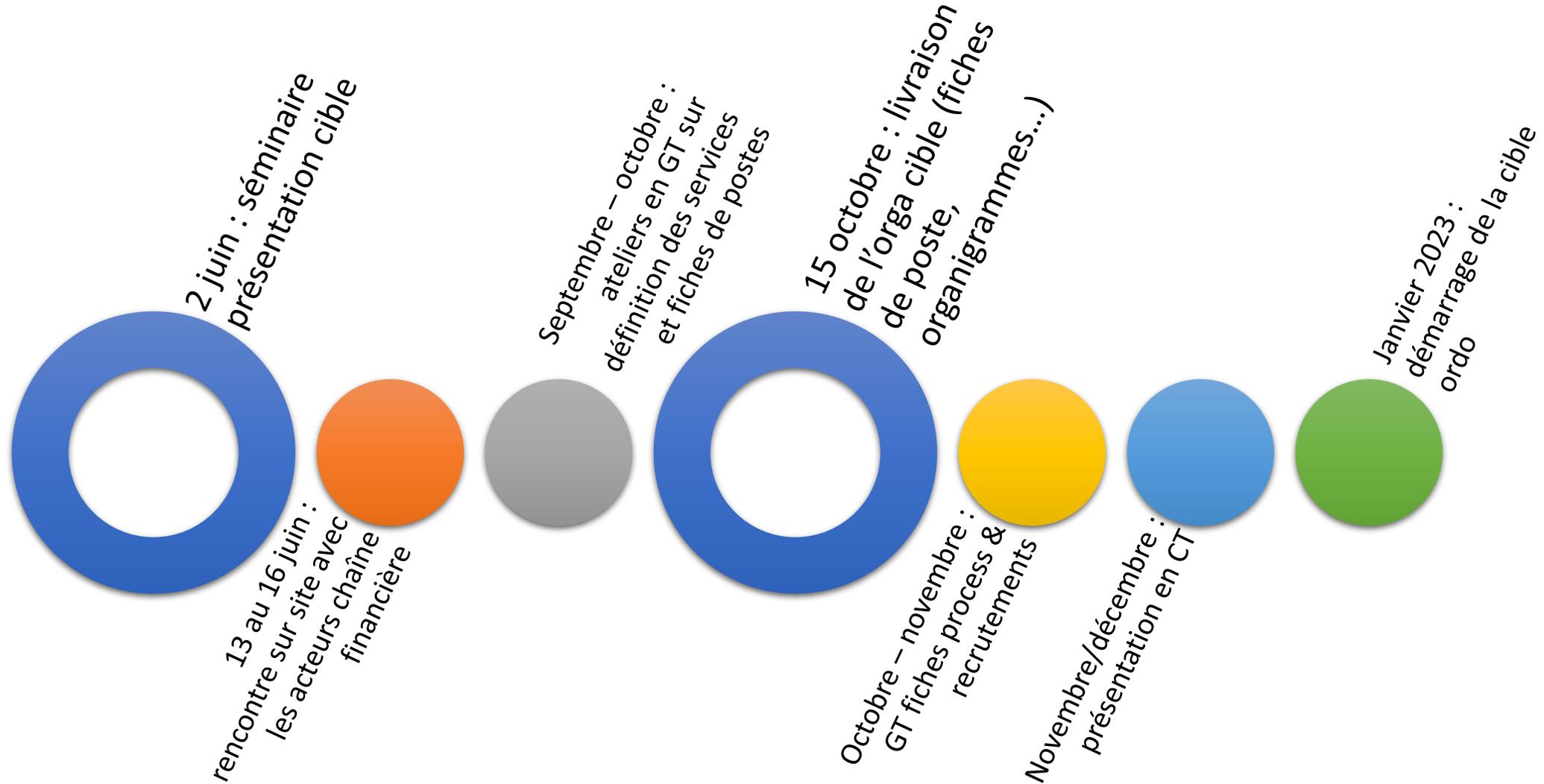
- du solde budgétaire (recettes – dépenses) en fin d'exercice
- du compte de résultat (données budgétaires agrégées des données comptables : charges à payer, produits à recevoir...)
- de la capacité d'autofinancement (calculée à partir du résultat de l'exercice en intégrant les dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises)

Pour autant, les niveaux de trésorerie et de fonds de roulement prévus en clôture de l'exercice permettent de **garantir la soutenabilité du budget à moyen terme.**

A VENIR :

L'élaboration en cours du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et des projections effectuées en matière de dépenses de personnels permettra de garantir la soutenabilité budgétaire de l'établissement à long terme et d'identifier les marges pour absorber de nouvelles dépenses. Ces travaux seront présentés dans les instances (CE et CA) du mois de novembre / décembre.

Réorganisation de la chaîne financière



Conseil d'école
Séance du 6 septembre 2022

Avis n°3.1

Le 6 septembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud MESSAGER

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 3 – Finances

Délibération 3.1 – Budget rectificatif n°2

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Délibération n°3.1

Objet : Budget rectificatif n°2

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 6 septembre 2022, approuve le budget rectificatif n°2 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

Fait à Rennes, le 6 septembre 2022

Le Vice-président du Conseil d'école

Monsieur Arnaud MESSAGER

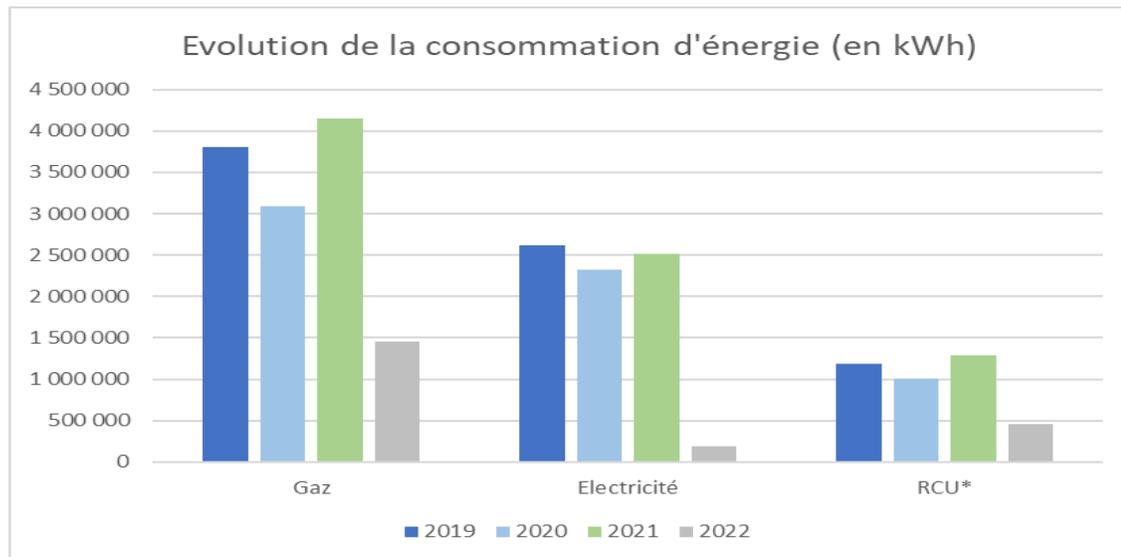
La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Point 3 - Finances

3.1

Point sur l'évolution des dépenses d'énergie

1 – Etat des lieux des consommations



* RCU : réseau de chaleur urbain (site d'Angers)

Le surcoût de l'énergie (électricité, gaz et réseau de chaleur) était d'environ 45K€ HT en 2021. Il est estimé à 130K€ HT pour 2022 en appliquant une hausse des tarifs comme suit :

- + 43,5 % pour l'électricité. Information transmise dans le cadre d'une note de la DAE portant sur la mise à jour des points de livraison en prévision d'un prochain marché ;
- + 12,6% pour le gaz. Cette augmentation est effective depuis octobre 2021. Elle a donc été appliquée sur toute l'année 2022 ;
- + 3% pour le réseau de chaleur. Ce % a été appliqué par défaut, faute d'éléments tangibles permettant de présumer une augmentation conséquente.

L'augmentation de la dépense d'énergies en 2023 est aujourd'hui estimée entre 120 K€ HT et 170 K€ HT en tenant compte des possibles nouvelles augmentations à venir de :

- + 20 % pour l'électricité ;
- + 3 % pour le gaz.;
- + 3% pour le réseau de chaleur.

La dépense moyenne en énergies pour les campus de Rennes et Angers était de 15,29 €HT/M² en 2021, sera de 18,44€HT/m² en 2022 et devrait être de 21,82 €HT/m² en 2023

Année 2020 en baisse :

Contexte particulier de 2020 lié à la crise sanitaire de COVID 19 entraînant une fermeture quasi-totale de l'école à partir de mi-mars

Année 2021 en hausse :

Température plus basse en 2021 pendant la saison de chauffe :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	...	Octobre	Novembre	Décembre
2019	5,4	7,9	9,8	11	13,2	...	13,9	8,5	7,5
2021	5,5	7,5	8,4	9,2	12,8	...	13,3	7,9	7,7

Année 2022 :

Situation à juin 2022 : une légère baisse de la consommation sur la première partie d'année

2 – Plan d'actions

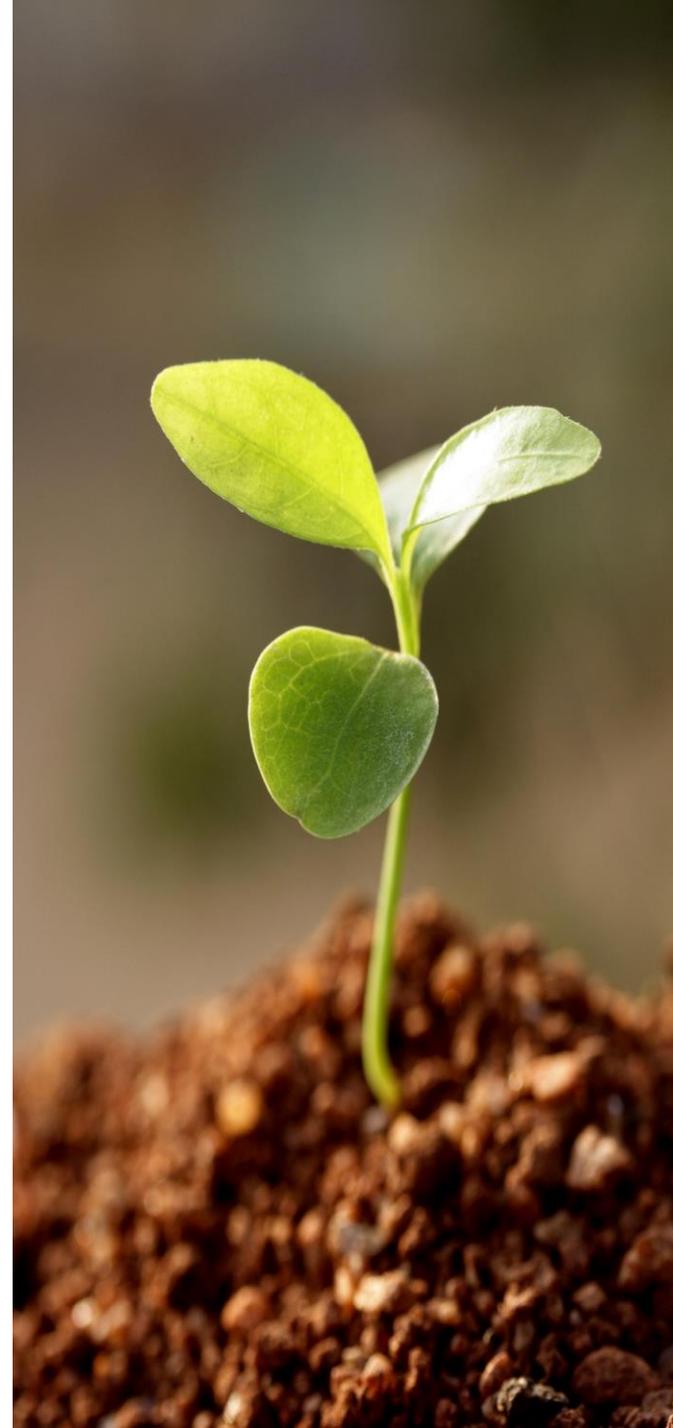
2 actions menées en parallèle pour la chauffage

- Réduction des consignes de température dès la fin du mois d'avril 2021:
 - 19°C pour l'ensemble des bâtiments occupés en journée
 - Au maximum 17°C pendant les périodes d'inoccupation (nuit et week-end)
 - Interdiction de recourir à des chauffages d'appoint
- ⇒ Consignes reprises pour la prochaine saison de chauffe
- Raccordement au réseau de chaleur urbain
 - Raccordement effectué depuis 2018 pour le site d'Angers
 - Raccordement en cours pour le site de Rennes
 - ⇒ 2022/2023 : raccordement dans un premier temps des chaufferies les plus consommatrices (1, 4 et 10 : chaufferies permettant d'alimenter en tout 9 bâtiments soit près de 20 000 m²)
 - ⇒ 2023/2024 : raccordement à suivre pour les autres bâtiments chauffés au gaz en fonction des financements octroyés (15, 16 et 24)
 - ⇒ Au-delà : restructuration des bâtiments chauffés à l'électricité pour passer au réseau de chaleur urbain

Action complémentaire impactant les consommations d'électricité

=> déploiement de la technologie LED sur l'ensemble des 2 sites en intérieur comme en extérieur

4. Gouvernance



Point 4 - Gouvernance

4.1 Projet de délégation de compétences du CA vers les conseils des écoles (information)

Point 4.1

Délégations d'attribution aux conseils d'école

Décret statutaire modificatif intégrant l'Institut Agro Dijon permet désormais des délégations de compétences des instances centrales vers les instances école :

Références articles :

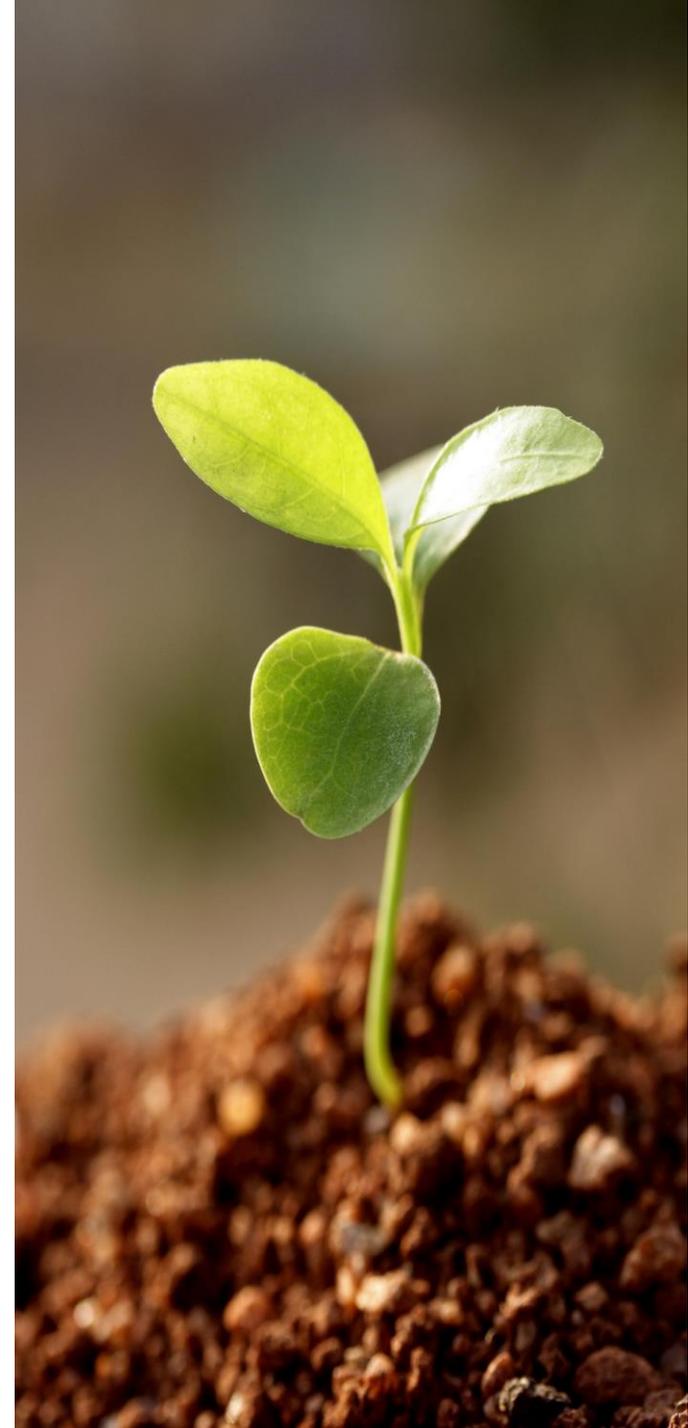
- 22 du décret statutaire
- 3.5 du règlement intérieur

fixent les domaines pouvant être délégués et modalités

Proposition que le Conseil d'administration du 20 septembre délègue aux conseils d'école les **demandes de délégation et les demandes d'éméritats** des maîtres de conférences et des professeurs conformément aux dispositions du décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture

Décisions similaires au niveau des conseils des enseignants et du conseil scientifique pour ce qui concerne les éméritats

5. Questions diverses



5. Questions diverses

Questions de Madame Martineau :

Planning des cours : vacances de février

Bourses de mobilités à l'étranger : modalités pratiques

Question de Madame Le Ralec :

« Suite à la présentation des résultats de la mission de préfiguration de la direction des études confiée à Romain Jeantet et dont les résultats ont été présentés au conseil d'école du 14 juin dernier, peut-on connaître les suites qui vont être données à cette mission, notamment en termes d'organisation et de mode de fonctionnement ? »

Question de Madame Etienne :

Est-ce possible d'organiser des formations sur le budget pour les élus ?

Dates des prochains conseils

Conseil d'administration Institut Agro

- . 20 septembre 2022 (matin)
- . 29 novembre 2022

Conseil d'école Institut Agro Rennes-Angers :

- 14 novembre 2022 (matin)